

Taxes et modalités d'inscription aux cours d'enseignement musical « Regional Museksschoul Munneref»

voté par le conseil communal dans sa séance du 17 juin 2022 approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 17 août 2022

À partir de la rentrée scolaire 2022/2023 les droits d'inscription généraux aux cours de musique de la « Regional Museksschoul Munneref » sont fixés suit :

- gratuité de tous cours et niveaux confondus, pour tous les élèves inférieurs ou égales à 25 ans au 1^{er} septembre précédant l'année scolaire concernée
- minerval de 100 € par année scolaire et par cours, tous cours et niveaux confondus, pour tous les élèves âgés de 26 ans ou plus au 1^{er} septembre précédant l'année scolaire concernée
- aucun droit d'inscription n'est dû pour la participation aux formations d'orchestres (ensembles instrumentaux)
- après 3 semaines de cours, les droits d'inscription sont dus dans leur intégralité pour toute la période de facturation, même en cas d'abandon prématuré
- les inscriptions aux cours se font en ligne via le site internet officiel de la « Regional Museksschoul Munneref ». L'inscription vaut signature.